

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 3 (1865)  
**Heft:** 20

**Artikel:** Revaccination de l'armée  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-178055>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les Samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT** (franc de port):

Un an : 4 fr. — Six mois : 2 fr. — Trois mois : 1 fr.

**Tarif pour les annonces :** 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; au Cabinet de lecture, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur Vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### Revaccination de l'armée.

Chacun sait qu'on craignit, il y a quelques années de cela, que la maladie des pommes de terre ne se mit à l'armée fédérale. Le danger fut conjuré, grâce aux mesures énergiques que prit à cette occasion le Conseil fédéral; cette autorité mérite la reconnaissance publique pour la sage prudence dont elle fit preuve en faisant disparaître de ses magasins les sacs de couchage, qui avaient contenus des tubercules altérés, avant de servir à garantir nos soldats des fraîcheurs du bivouac. Aucun accident ne fut à déplorer.

Instruit par le passé, guidé par cette même sagesse, le Département militaire, ayant appris qu'un homme était mort de la variole, a résolu de mettre l'armée à l'abri de ce fléau par une revaccination fédérale. Les cicatrices que laisse la petite vérole n'ont rien de bien séduisant; elles nuisent en outre à l'uniformité du coup-d'œil que doit présenter une troupe bien organisée, par les divers degrés qu'elles comportent; or, aujourd'hui qu'on est arrivé à mettre un accord si touchant dans l'ensemble des pompons, il eût été fâcheux que la physionomie des hommes échappât ainsi à l'inflexibilité des règlements. Avec cette perspicacité qui sera à jamais sa gloire, le Département militaire fédéral a vu où la petite vérole allait nous mener; on en serait arrivé à voir dans nos bataillons des figures en écumeoir à côté de *facies* simplement gaufrées, des physionomies légèrement tatouées à côté d'autres sculptées, fouillées dans leurs moindres replis; c'eût été désastreux au point de vue de la discipline, dangereux pour le moral de la troupe, et désagréable à l'œil.

De là cette grande idée de la revaccination.

Quelques colonels furent en hâte mandés à Berne; il est toujours bon d'avoir l'avis d'un colonel. L'opinion fut unanime; il fallait : 1<sup>o</sup> décréter un camp de vaccination; 2<sup>o</sup> créer une usine chargée d'élaborer un vaccin fédéral d'un titre déterminé; il y en aurait trois catégories, savoir: un vaccin d'état-major, un vaccin d'infanterie, un vaccin pour les

armes spéciales; 3<sup>o</sup> rédiger immédiatement en français fédéral un règlement de 600 et quelques articles; 4<sup>o</sup> charger les chefs de corps de veiller à ce que la poussée vaccinale de leurs hommes se fasse dans des conditions normales.

Ces idées adoptées, le commandant du rassemblement fut nommé dans la personne d'un colonel sévère mais juste et vacciné jusqu'aux yeux. Les officiers grêlés furent sagement exclus de ce poste de confiance.

Telles furent les résolutions prises dans cette assemblée.

Nos correspondants de Berne nous transmettent encore quelques détails, recueillis dans les divers bureaux du Palais fédéral. Nous ne les donnons que sous toutes réserves à nos lecteurs, quoique nous ayons tout lieu de nous croire parfaitement bien informés.

Ce qui a tout d'abord attiré l'attention de la commission, c'est la difficulté de se procurer un vaccin fédéral abondant, suffisant pour pouvoir opérer sur toutes les divisions de l'armée; il est douteux, en effet, que l'usine, dont la création est décidée, puisse marcher cette année. Il a fallu vaincre cet obstacle, et il a été convenu qu'on vaccinera de suite tous les chevaux de selle de la Confédération, ce qui peut être fait assez rapidement, puisqu'on les a tous sous la main; on aura ainsi un bon noyau, une première récolte assez considérable, qui suffira pour les premiers besoins. En outre, les chefs de bataillon ont ordre de se faire vacciner, ainsi que le major et l'aide-major, eux et leurs montures, huit jours avant leur entrée au service, de façon à pouvoir vacciner le premier jour de l'école avec le cheval du commandant les deux compagnies de chasseurs; avec celui du major les trois premières compagnies du centre; avec celui de l'aide-major la quatrième, les sapeurs et le vاغuemestre. — Il est aussi question de vacciner les chevaux du train. Quant à la cavalerie, on a pensé, avec justesse selon nous, que comme le cheval et son cavalier ne doivent faire qu'un, il était suffisant de vacciner l'un des deux seulement; au premier abord, on était

indécis sur celui qu'il fallait choisir ; mais après une discussion approfondie, il a été décidé que ce serait le cheval.

En quel endroit du corps vaccinera-t-on fédéralement le soldat ? Combien de piqûres fera-t-on ? Quelle forme faut-il donner à cet ensemble ? C'est ce qui n'est pas encore fixé. Quelques colonels auraient trouvé plus militaire et plus commode pour l'inspection de vacciner les hommes à la figure ; cela aurait donné un certain cachet à notre armée. Cette idée, qui n'est pas sans avantages, a pour elle quelques fortes têtes de notre état-major ; cependant, on craint en haut lieu de froisser les populations en l'adoptant. Dans le cas où l'on vaccinera aux bras, il a été réservé par les membres de la commission qu'un chapitre additionnel serait ajouté à la dernière édition du règlement de l'école du soldat, pour régler la question relative à l'inspection des hommes. On a adopté à cet effet une manœuvre en deux temps trois mouvements (une minorité voulait trois temps, deux mouvements) ; au commandement de : « Montrez 'ccine ! » chaque homme ôte vivement sa veste et relève ses manches de chemise ; au commandement de : « Couvrez 'ccine ! » le soldat remet non moins vivement sa veste. Cette manœuvre, faite avec ensemble, ne manquera pas d'une certaine élégance.

Quant au nombre des piqûres, quelques officiers ont émis le vœu qu'on en fit vingt-deux, chiffre qui représente le nombre des cantons ; d'autres en voulaient trois en mémoire des trois libérateurs du Grutli ; toutefois rien n'est encore résolu ; mais il est évident que le nombre des piqûres ne devra pas être le même pour la landsturm et pour la landwehr, pour la réserve et pour l'élite ; il faudra adopter une échelle basée sur une formule algébrique, dont la recherche occupe en ce moment les bureaux du génie.

Pour ce qui est de la forme à donner aux piqûres, on aurait voulu un dessin allégorique pour chaque corps ; on aurait vacciné la musique en dessinant une lyre, l'artillerie une grenade, l'infanterie un simple soleil ; d'autres désireraient un signe uniforme pour tous, une croix fédérale, par exemple, ce qui serait plus militaire, plus suisse, si je puis dire. Toutes ces opinions seront discutées, et nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce qui se fera.

Tel est dans ses détails ce grand plan de revaccination ; plus tard peut-être examinerons-nous jusqu'à quel point sa mise à exécution est compatible avec l'indépendance, la liberté d'allures du citoyen en dehors de la vie des camps.

Encore un mot. — Chacun sait que, dans notre pays, avant d'être Suisse on est soldat. La commission militaire a formulé le vœu de prendre les citoyens au berceau ; il y aurait à cela un inconvénient : c'est qu'il serait bien difficile d'incorporer

un corps de nourrices intégrées dans les cadres de l'armée ; d'un autre côté, le soldat suisse, malgré ses aptitudes si variées, ne pourrait en aucun cas remplir le but demandé. On a proposé de tourner la difficulté et de créer dans les corps spéciaux une arme nouvelle, l'arme du biberon, basée sur l'unité de calibre ; on aurait un biberon rayé, à projection continue et se remplissant par la culasse. L'organisation de cette troupe serait remise à MM. Dunant et Appia. De la sorte on arriverait à inculquer aux nourrissons avec un lait généreux les principes fortifiants de l'école de peloton. Certes, c'est un noble but, et l'on ne peut que faire des voeux pour qu'il soit atteint. Comment d'ailleurs douterions-nous du succès lorsqu'on voit, à la tête du Département fédéral de la guerre, un ancien caporal aux grenadiers d'Avenches, cité à l'ordre du jour de la compagnie dans une avant-revue pour sa belle conduite comme serre-file dans un défilé par sections. Ayons confiance ! Bientôt nous ne serons ni hommes ni femmes, nous ne serons que des soldats, et notre armée fédérale régénérée par le vaccin fera une fois de plus trembler tous les tyrans.

### Les œufs de Pâques.

(Origine de la Fête des bouchers.)

C'était sous le régime de LL. EE. — L'Académie de Lausanne, quoique récemment fondée, avait acquis une juste célébrité sous le professorat de Pierre Viret, de Théodore de Bèze et d'autres hommes distingués ; elle recevait chaque année quelques jeunes Bernois qui venaient y faire leurs études.

Nous citerons entr'autres Ulric de \*\*\*, dont les allures aristocratiques, un mépris non dissimulé pour le peuple, et surtout les aventures amoureuses qu'il se plaisait à raconter et qui flétrissaient mainte jeune fille trompée par ses promesses, le faisaient généralement détester.

Une charmante fille des environs de Montreux, alors au service d'une vieille dame de la rue de Bourg, comptait parmi les nombreuses victimes de ce noble débauché, malgré les serments d'amour qui l'attachaient à un garçon boucher, Samuel Brunat. — Passant un jour sur la place de St-François, Marie, en tirant un mouchoir de sa poche, laissa échapper un petit billet signé U., dans lequel on lisait : « Ce soir à 8 heures, sous le grand tilleul. » Singulier hasard, le papier fut ramassé par un intime ami de Samuel nommé François. En voyant l'initiale U., ses soupçons ne tardèrent pas à se porter sur l'étudiant bernois, et son premier soin fut de les communiquer à Samuel. — Celui-ci n'en pouvait croire ses yeux ; il lut à plusieurs fois le billet, le froissa convulsivement dans ses doigts et jura une vengeance terrible, immédiate. François parvint à le calmer un peu en lui proposant d'at-